



DIVIDENDES REÇUS, DIVIDENDES IMPOSABLES VERSÉS ET CALCUL DE L'IMPÔT DE LA PARTIE IV (années d'imposition 2004 et suivantes)

Raison sociale	Numéro d'entreprise	Fin de l'année d'imposition		
		Année	Mois	Jour

- Les sociétés doivent utiliser cette annexe pour déclarer les dividendes suivants :
 - les dividendes non imposables selon l'article 83;
 - les dividendes déductibles selon le paragraphe 138(6);
 - les dividendes imposables déductibles du revenu selon l'article 112, le paragraphe 113(2) et les alinéas 113(1) a), b) ou d);
 - les dividendes imposables versés dans l'année d'imposition qui donnent droit à un remboursement au titre de dividendes (voir page 2).
- Les calculs de cette annexe s'appliquent seulement aux sociétés privées ou assujetties.
- Les parties, articles, paragraphes et alinéas mentionnés dans cette annexe renvoient à la *Loi de l'impôt sur le revenu fédérale*.
- Une société bénéficiaire est rattachée à une société payante à n'importe quel moment de l'année d'imposition si, à n'importe quel moment, elle remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :
 - elle contrôle la société payante autrement qu'au moyen d'un droit visé par l'alinéa 251(5)b);
 - elle possède plus de 10 % des actions émises (avec plein droit de vote) du capital-actions de la société payante et possède des actions dont la juste valeur marchande est supérieure à 10 % de la juste valeur marchande de toutes les actions de la société payante.
- Si vous avez besoin de plus d'espace, continuez sur une autre annexe.
- Joignez une copie dûment remplie de cette annexe à votre T2 – *Déclaration de revenus des sociétés*.

Section 1 – Dividendes reçus dans l'année d'imposition

N'incluez pas les dividendes reçus des sociétés étrangères non affiliées.

A Raison sociale de la société payante (de laquelle la société a reçu les dividendes)	Remplissez ces colonnes si la société payante est une société rattachée		
	B Inscrivez 1 si la société payante est rattachée	C Numéro d'entreprise de la société rattachée	D Fin de l'année d'imposition de la société payante dans laquelle les dividendes de la colonne F (articles 112/113 et paragraphe 138(6)) ont été versés AAAA/MM/JJ
200	205	210	220
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			

Remarque : Si votre société a une fin d'année d'imposition différente de celle de la société payante rattachée, votre société pourrait recevoir des dividendes de plus d'une année d'imposition de la société payante. Si c'est le cas, utilisez une ligne distincte pour fournir les renseignements pour chaque année d'imposition de la société payante.

E Dividendes non imposables selon l'article 83	F Dividendes imposables déductibles du revenu imposable selon l'article 112, les paragraphes 113(2) et 138(6) et les alinéas 113(1)a), b) ou d)**	Remplissez ces colonnes si la société payante est une société rattachée.			I Impôt de la partie IV avant déductions F × 1/3***
		G Total des dividendes imposables versés par la société payante rattachée (durant l'année d'imposition indiquée à la colonne D)	H Remboursement au titre de dividendes de la société payante rattachée (durant l'année d'imposition indiquée à la colonne D)**	J	
230	240	250	260	270	
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					

Total _____ (inscrivez ce montant à la ligne 402 de l'annexe 1) **Total** _____ (inscrivez ce montant à la ligne 320 de la déclaration T2) **Total** _____ (inscrivez ce montant à la section 2)

* Si la société a reçu des dividendes imposables, inscrivez le montant dans la colonne 240, mais si la société n'est pas assujettie à l'impôt de la partie IV (p. ex. une société publique autre qu'une société assujettie telle que définie au paragraphe 186(3)), inscrivez « 0 » dans la colonne 270. L'assureur sur la vie n'est pas assujetti à l'impôt de la partie IV sur les dividendes du paragraphe 138(6).

** Si l'année d'imposition de la société payante rattachée se termine après la date d'exigibilité du solde de la société (deux ou trois mois, selon le cas), estimez le remboursement au titre de dividendes de la société payante lorsque vous calculez l'impôt de la partie IV à payer de la société.

*** Pour les dividendes reçus de sociétés rattachées, l'impôt de la partie IV est égal à : $\frac{\text{colonne F} \times \text{colonne H}}{\text{colonne G}}$

Section 2 – Calcul de l'impôt de la partie IV à payer

Impôt de la partie IV avant déductions (montant J de la section 1)

Moins :
 Impôt de la partie IV.1 à payer sur les dividendes assujettis à l'impôt de la partie IV **320**

Total partiel

Moins :
 Perte autre qu'une perte en capital de l'année courante demandée pour réduire l'impôt de la partie IV **330**
 Pertes autres que les pertes en capital d'années précédentes demandées pour réduire l'impôt de la partie IV **335**
 Perte agricole de l'année courante demandée pour réduire l'impôt de la partie IV **340**
 Pertes agricoles d'années précédentes demandées pour réduire l'impôt de la partie IV **345**

Total des pertes déduites de l'impôt de la partie IV × 1/3 =

Impôt de la partie IV à payer (inscrivez ce montant à la ligne 712 de la déclaration T2) **360**

Section 3 – Dividendes imposables versés dans l'année d'imposition qui donnent droit à un remboursement au titre de dividendes

	A	B	C	D
	Raison sociale de la société bénéficiaire rattachée	Numéro d'entreprise	Fin de l'année d'imposition de la société bénéficiaire rattachée au cours de laquelle les dividendes de la colonne D ont été reçus AAAA/MM/JJ	Dividendes imposables versés à des sociétés rattachées
	400	410	420	430
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				
9.				
Total				

Remarque

Si votre société a une fin d'année d'imposition différente de celle de la société bénéficiaire rattachée, votre société pourrait avoir versé des dividendes dans plus d'une année d'imposition de la société bénéficiaire. Si c'est le cas, utilisez une ligne distincte pour fournir les renseignements pour chaque année d'imposition de la société bénéficiaire.

Total des dividendes imposables versés dans l'année d'imposition à d'autres que des sociétés rattachées **450**

Total des dividendes imposables versés dans l'année d'imposition qui donnent droit à un remboursement au titre de dividendes (total de la colonne D ci-dessus **plus** la ligne 450) **460**

Section 4 – Total des dividendes versés dans l'année d'imposition

Remplissez cette section si le total des dividendes imposables versés dans l'année d'imposition qui donnent droit à un remboursement au titre de dividendes (ligne 460 ci-dessus) diffère du total des dividendes versés dans l'année d'imposition.

Total des dividendes versés dans l'année d'imposition **500**

Moins :
 Dividendes versés du compte de dividendes en capital **510**
 Dividendes sur les gains en capital **520**
 Dividendes versés sur des actions tel qu'il est décrit au paragraphe 129(1.2) **530**
 Dividendes imposables versés à une société détenant le contrôle qui était en faillite durant l'année **540**

Total partiel ▶

Total des dividendes imposables versés dans l'année d'imposition qui donnent droit à un remboursement au titre de dividendes